

QUELLE INCLUSION SCOLAIRE VOULONS-NOUS ?

LUNDI 20 MAI 2019

Union
Solidaires

éducation
Sud 93

Notre institution regroupe sous le terme générique de « EBEP » (élèves à besoin particuliers) des élèves dont les profils et problématiques n'ont rien de commun : handicaps physiques, sensoriels, cognitifs, élèves allophones (dont le français n'est pas la langue première), mineur·e·s isolé·e·s, grandes difficultés d'apprentissage, enfants intellectuellement précoces,...

Face à des problématiques si différentes, cette catégorie de l'institution n'est d'aucune utilité pour les travailleur·euse·s de l'éducation, qui se retrouvent souvent démun·e·s. Dans le même temps, la vacuité de la plupart des formations proposées au Plan Académique de Formation, ou à l'ESPE, sur la scolarisation de ces « EBEP » fait frissonner.

La mobilisation de cette catégorie d'« EBEP » combinée avec une utilisation falascieuse du terme « inclusion scolaire » permet à l'institution de justifier de réductions budgétaires. La possibilité de l'inclusion de certain·e·s élèves en situation de handicap dans les classes, a été une lutte de longue haleine, portée notamment par des collectifs de parents d'élèves. Aujourd'hui, l'Éducation Nationale reprend ce terme pour justifier la destruction des classes d'accueil, des 6ème SEGPA, diminuer le nombre d'heures pour les ULIS (Unités Locales d'Inclusion Scolaire), recruter moins de personnels AESH (Aide aux Élèves en Situation de Handicap), et ne plus ouvrir de places en IME.

Cette situation, où l'inclusion des élèves se fait avec moins de moyens, de manière précipitée et imposée, met les élèves, les familles et les personnels de l'éducation en grande souffrance.

Si nous sommes fondamentalement pour la scolarisation de toute-s les élèves, ce que l'éducation nationale appelle aujourd'hui « inclusion scolaire » n'en est clairement pas.

Dans ce stage de formation syndicale, nous ferons un état des lieux de l'inclusion scolaire telle que pratiquée par l'institution dans le 93. Nous échangerons des outils militants et pédagogiques pour accompagner au mieux les difficultés de ces élèves. Enfin, nous réfléchirons à ce que pourrait être une école réellement inclusive.

9h15 *Accueil des stagiaires*

9h30 Plénière : retour historique sur la scolarisation des élèves en situation de handicap, et des élèves allophones

10h15 *Pause*

10h30 Première session d'ateliers : Outils militants

12h *Repas*

13h30 Deuxième session d'ateliers : outils pédagogiques

10h15 *Pause*

15h30 Plénière : quelle inclusion scolaire pour quelle école ?

Liste des ateliers et modalités d'inscription au verso

Ateliers du matin :

- ✓ Outils pour scolariser, protéger les élèves mineur·e·s isolé·e·s, sans papiers, ... : *En UPE2A, on a l'occasion de rencontrer des élèves qui ont un parcours particulier, et posent des questions administratives et sociales spécifiques. que peut-on faire à notre mesure?*
- ✓ Scolarisation des élèves ASH dans le 93 : *repérages, procédures d'orientation,...*
- ✓ AESH : *quelles revendications au niveau national, situation dans le 93*
- ✓ Élèves EANA/Allophones : *qui sont-ils et elles ? quel est notre rôle par rapport à eux et elles ? Que peut-on attendre d'eux et elles ? Quel est l'impact de leur présence dans les classes ordinaires ?*

Ateliers de l'après-midi :

- ✓ Aménagements pédagogiques pour les élèves ASH en classe ordinaire
- ✓ Adaptations pédagogiques pour les élèves dyslexiques : *dans cet atelier, on tentera de comprendre les difficultés spécifiques rencontrées par les élèves dyslexiques. Nous verrons comment les adaptations proposées servent in fine à l'ensemble des élèves.*
- ✓ La méthode naturelle d'écriture et de lecture
- ✓ Étude du milieu et promenade : « Langue et Culture »
- ✓ Approches coopératives et documentaires : *nous verrons comment certaines démarches coopératives sont particulièrement appropriées quand on a des élèves allophones en classe ordinaire.*

3 ateliers pour présenter des démarches qui favorisent la réussite des EANA/ex-NF en classe ordinaire et servent finalement à tous les élèves.

Ces ateliers seront animés par des militant·e·s pédagogiques et syndicaux.

Comment s'inscrire ?

- ✓ **En prévenant SUD éducation 93** de votre participation en remplissant le formulaire sur <http://sudeducation93.org>
- ✓ **En adressant une demande écrite** de congé pour formation syndicale avant le 20 avril. Cette demande est à adresser au recteur ou au-à la chef·fe d'établissement dans le secondaire, au-à la président·e d'université dans le supérieur, au DASEN dans le primaire, au-à la président·e de la collectivité pour les agents territoriaux.

Modèle de demande ci-dessous.

Se former, un droit !

Chaque fonctionnaire ou agent·e non-titulaire, syndiqué·e ou non, peut bénéficier de 12 jours de formation syndicale par an sans aucun retrait de salaire.

En cas d'absence de réponse de la hiérarchie le quinzième jour qui précède le stage, le congé est réputé accordé.

En cas de refus, contactez le syndicat !

L'administration peut demander une attestation à l'issue du stage, mais elle ne peut exiger ni convocation, ni information sur l'objet du stage.

Pour toute question, contactez le syndicat.

A.....Le.....
M./Mme le/la DASEN
s/c de l'IEN

Ou M le Recteur / M. le Président du Conseil Départemental/Régional
s/c du/de la chef·fe d'établissement

Mme/M. (Prénom, NOM, fonction, affectation) demande à
bénéficier d'un congé pour formation syndicale d'un jour, en application
de la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 et du décret n° 84- 474 du 15
juin 1984, en vue de participer à la session de formation qui se
déroulera le lundi 20 Mai 2019, à Saint-Denis, sous l'égide du CEFI
Solidaires, 31 rue de la Grange aux Belles, 75019 Paris.